



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

matériel électrique et électronique

Question orale n° 947

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois fait part à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie des vives protestations que suscite la décision du groupe Alcatel Câble France de procéder à des restructurations dans ses sites de fabrication, notamment aux Câbleries de Lens, qui perdraient 87 postes sur un effectif total de 347 personnes. Au moment où disparaissent brutalement dans l'ancien bassin minier du Nord - Pas-de-Calais des activités telles que K-Way et Lévi-Strauss et dans un contexte de chômage local dépassant les 24 %, les licenciements annoncés sur ce site sont un mauvais coup supplémentaire porté à la région, et ce, au nom d'une implacable logique financière capitaliste. En effet, le groupe Alcatel, dont 40 % des actions sont détenus par les fonds de pension américains, recherche des taux de rentabilité toujours plus élevés et abandonnerait le secteur du câble au profit des télécommunications génératrices de profits plus importants. Il dénonce cette stratégie capitaliste inhumaine et demande au Gouvernement de faire connaître les mesures qu'il compte prendre afin de s'y opposer et d'encourager les nouvelles implantations dans la région.

Texte de la réponse

M. le président. M. Jean-Claude Bois a présenté une question, n° 947, ainsi rédigée:

«M. Jean-Claude Bois fait part à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie des vives protestations que suscite la décision du groupe Alcatel Câble France de procéder à des restructurations dans ses sites de fabrication, notamment aux Câbleries de Lens, qui perdraient 87 postes sur un effectif total de 347 personnes. Au moment où disparaissent brutalement dans l'ancien bassin minier du Nord - Pas-de-Calais des activités telles que K-Way et Lévi-Strauss et dans un contexte de chômage local dépassant les 24 %, les licenciements annoncés sur ce site sont un mauvais coup supplémentaire porté à la région, et ce, au nom d'une implacable logique financière capitaliste. En effet, le groupe Alcatel, dont 40 % des actions sont détenus par les fonds de pension américains, recherche des taux de rentabilité toujours plus élevés et abandonnerait le secteur du câble au profit des télécommunications génératrices de profits plus importants. Il dénonce cette stratégie capitaliste inhumaine et demande au Gouvernement de faire connaître les mesures qu'il compte prendre afin de s'y opposer et d'encourager les nouvelles implantations dans la région.»

La parole est à M. Jean-Claude Bois, pour exposer sa question.

M. Jean-Claude Bois. Monsieur le secrétaire d'Etat au commerce extérieur, je voudrais vous faire part des vives protestations de la région lensoise à la suite de la décision prise en avril 1999 par le groupe Alcatel Câble France de procéder à des restructurations dans ses différents sites de fabrication de câbles, notamment aux Câbleries de Lens qui perdraient 87 postes sur un effectif total de 347 personnes.

Au moment où disparaissent brutalement, dans l'ancien bassin minier du Nord - Pas-de-Calais, des activités telles que K-Way et Lévi-Strauss - qui vient de supprimer plusieurs centaines d'emplois à La Bassée - et dans un contexte de chômage local dépassant les 24 %, les licenciements annoncés sur le site lensois d'Alcatel Câble sont un nouveau mauvais coup porté à la région, et ce au nom d'une implacable logique financière capitaliste.

Aujourd'hui, après d'âpres négociations, 24 des 87 postes menacés ont pu être sauvegardés par transfert de

services et renfort de production. Mais la menace des suppressions subsiste et le refus, de la part de la direction, d'examiner un plan social de préretraites inquiète vivement le personnel. En effet, soumis à la pression de ses actionnaires, le groupe Alcatel, dont 40 % des actions sont détenues par des fonds de pension américains, recherche des taux de rentabilité toujours plus élevés, ce qui le conduirait à abandonner le secteur du câble au profit des télécommunications, génératrices de profits plus importants.

Je dénonce cette stratégie capitaliste inhumaine, et je demande au Gouvernement de faire connaître les mesures qu'il compte prendre, en particulier dans le domaine des aides à l'aménagement du territoire et des aides économiques, afin d'endiguer ce raz-de-marée et d'encourager les nouvelles implantations dans l'ancien bassin minier.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au commerce extérieur.

M. François Huwart, secrétaire d'Etat au commerce extérieur. Monsieur le député, veuillez excuser M. Christian Pierret, qui, retenu par un engagement incontournable relatif à l'application des 35 heures, m'a demandé de vous apporter la réponse suivante.

Les câbleries de Lens ont un savoir-faire reconnu dans le tréfilage et la fabrication d'éléments nus de câbles d'énergie et des câbles de télécommunications. Ce marché est aujourd'hui confronté à des baisses des volumes de fabrication et de prix de vente. Ainsi, certains marchés des Câbleries de Lens ont vu récemment les commandes chuter jusqu'à 50 % tout en subissant une réduction de prix de l'ordre de 10 % en moyenne sur trois ans. Cette situation, qui affecte l'ensemble des constructeurs de câbles, a conduit nombre d'entre-eux à engager depuis plus de cinq ans des plans de restructuration aboutissant en effet, dans certains cas, à des fermetures de sites.

Dans ce contexte global, la direction du groupe a annoncé au comité d'entreprise du mois d'avril un projet de restructuration portant sur l'ensemble des activités industrielles, et concernant en particulier l'usine de Lens sur laquelle elle envisage une réduction d'effectifs de 87 postes. L'ensemble du projet et des mesures d'accompagnement a été présenté aux comités d'entreprise et d'établissement dans le cadre de la procédure officielle de consultation qui a débuté le 9 juin 1999 et s'est achevée mercredi dernier.

Le Gouvernement comprend et partage l'inquiétude des salariés, de leurs proches et des élus locaux. Le bassin d'emploi de Lens, déjà touché au cours des dernières années par de multiples restructurations industrielles, comme la fermeture des bassins miniers, est aujourd'hui particulièrement vulnérable. Le Premier ministre a annoncé le 27 septembre dernier un certain nombre d'orientations visant à améliorer la protection des salariés touchés par des licenciements économiques. La mise en oeuvre de ces décisions constitue clairement une priorité gouvernementale. Elle a déjà trouvé des points d'application concrets lors du débat parlementaire sur la deuxième loi sur les 35 heures. Sans empêcher les restructurations, parfois inévitables dans l'activité économique et industrielle, la volonté du Gouvernement est de renforcer la responsabilité des entreprises vis-à-vis de leurs salariés et des bassins d'emploi dans lesquels elles sont situées.

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Bois.

M. Jean-Claude Bois. Je remercie le secrétaire d'Etat de sa réponse. Si des restructurations ont lieu, elles ne sont pas inévitables, et nous attendons justement que des lois viennent prochainement endiguer ces opérations parfois scandaleuses. Et je m'exprime en présence de mon ami Marc Dolez, député de la région de Douai, voisine de la région lensoise.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 947

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 1999, page 5804

Réponse publiée le : 13 octobre 1999, page 7116

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 11 octobre 1999